

Modalités d'accès aux formations

Inscription

Contactez-nous au minimum 3 semaines avant le démarrage souhaité de votre formation pour obtenir un devis et votre bulletin d'inscription. Renvoyez-nous le tout, votre CV ou toute autre pièce peuvent être demandés afin de vous proposer un contenu de formation et des modules adaptés à vos besoins.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour toute question relative à un choix de formation, les démarches à accomplir, les financements possibles.

Accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

Notre organisme s'engage à garantir un accès équitable et inclusif à la formation professionnelle pour tous.

Les personnes en situation de handicap bénéficient des dispositifs de droit commun et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins, conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la volonté mise en place dans la loi du 5 septembre 2018 en rapport avec la loi "liberté de choisir son avenir professionnel" qui a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Nous mettons en oeuvre des aménagements pédagogiques, techniques et organisationnels (support adaptés, temps supplémentaire, assistance humaine, accessibilité à des locaux) pour assurer une participation optimale.

Notre référente handicap accompagne les apprenants dans l'identification de leurs besoins et la mise en place des compensations individualisées. En partenariat avec des acteurs spécialisés, nous veillons à l'accessibilité des parcours de formation, e l'inscription jusqu'à la validation des compétences, afin de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

Modalités de prise en charge

Nous pouvons définir, avec vous, et au regard de votre situation professionnelle, les modalités de financement envisageable et nous vous aiderons dans les démarches à effectuer.